

DECISION N° 2020- 02
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Michel COMBE**, Secrétaire Général, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-03
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Christophe FREHAUT**, Secrétaire Général Adjoint, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-04
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Cédric PROTH**, Responsable Ressources Humaines, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 05
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Virginie MOREL**, Adjointe Ressources Humaines, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

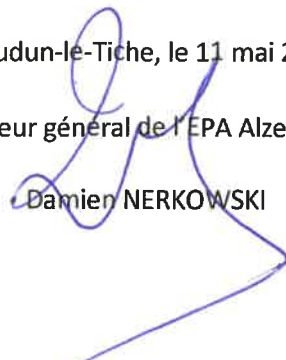
La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval


Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.


Vu et pris connaissance,
Signature

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-06
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Aurélie ARNOULD**, Assistante Ressources Humaines, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

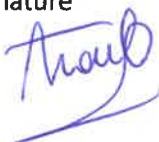
Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-08
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Marie-Hélène BERTHOD**, Responsable Juridique et Financier, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-09
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Philippe RANGEARD**, Responsable des Moyens Généraux et Informatiques, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 10
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Vincent MACHTOU**, Technicien Informatique, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

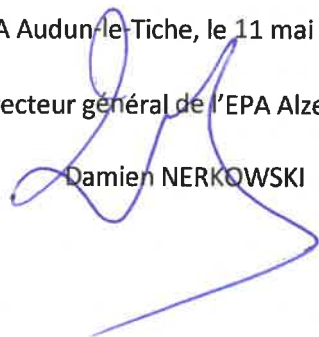
Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

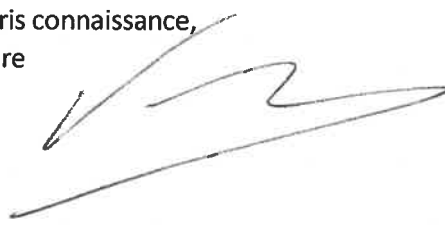
Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 12
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Hélène BISAGA**, Responsable Pôle Développement, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

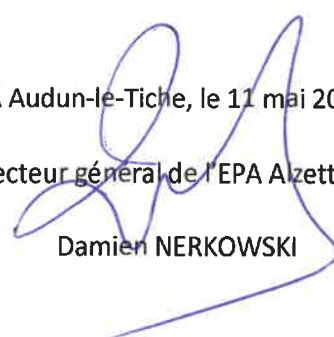
Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-13
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Jérémy DE CONTI**, Directeur des Etudes, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 14
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Emilie DEBEUX**, Assistante Administrative, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 15
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Bertrand GILLES-QUENNOY**, Chargé de Développement, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature

vu et pris connaissance


EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 16
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Oriane HENTZY**, Chef de Projet, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 17
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Aurore LOMBARDI**, Assistante Juridique, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020- 18
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Jean-Hugues MARCHAL**, Responsable Juridique, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

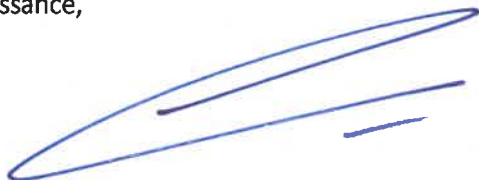
Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-19
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Monsieur Mathieu QUELENNEC**, Chef de Projet, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

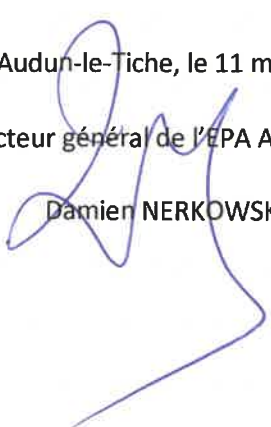
Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-20
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à **Madame Claire TUTIN**, Gestionnaire Administratif et Financier, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 11 mai 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 11 mai 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,

Signature

Vu et pris connaissance,

Tutin

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-25
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à Madame Zahira MALYANI, Chef de Projets, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur Général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

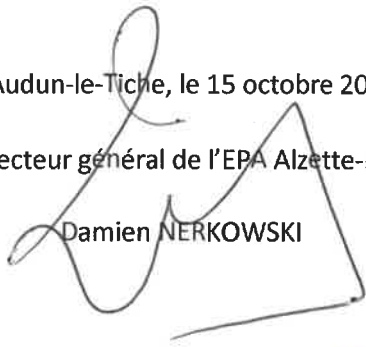
Article 3 :

La présente décision, applicable au 15 octobre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 15 octobre 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-26
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à Madame Nada EL GOUADI, Chef de Projets, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur Général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

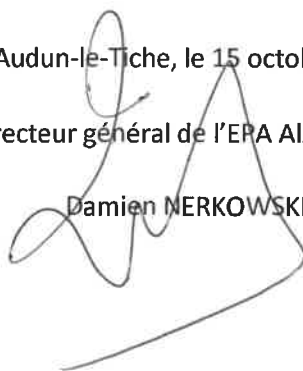
Article 3 :

La présente décision, applicable au 15 octobre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 15 octobre 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

DECISION N° 2020-27
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à Monsieur Franck RENDA, Chef de Projets, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur Général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 15 octobre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 15 octobre 2020

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI



Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660